

Prontopp - Compound 2000 F

Date d'impression: 19.03.2020

Code du produit: 01.401.101

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Prontopp - Compound 2000 F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Bâtiment et travaux publics.

Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: KNOPP GmbH.

Rue: Adolf - Oesterheld - Str. 1

Lieu: D-97337 Dettelbach

Téléphone: +49932491990

Téléfax: +499324919966

e-mail: info@knopp-chemie.com

Internet: www.knopp-chemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse Tel.: 145

Giftnotruf Berlin (24 h): 030 30686700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes: GHS07

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Prontopp - Compound 2000 F

Date d'impression: 19.03.2020

Code du produit: 01.401.101

Page 2 de 8

Caractérisation chimique

sulfate de calcium anhydre

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
215-137-3	hydroxyde de calcium	< 2 %
1305-62-0	Xi - Irritant R37-41	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H315 H318 H335	
01-2219475151-45		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés.

Laver abondamment à l'eau/?.

Ne pas nettoyer avec: Solvants/Diluant.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. EN CAS DE CONTACT

AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

NE PAS faire vomir.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre. Brouillard d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

Prontopp - Compound 2000 F

Date d'impression: 19.03.2020

Code du produit: 01.401.101

Page 3 de 8

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.
Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.
Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: +5 - +30 °C

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Prontopp - Compound 2000 F

Date d'impression: 19.03.2020

Code du produit: 01.401.101

Page 4 de 8

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1305-62-0	Calcium (hydroxyde de)	-	5		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

non applicable

Protection des mains

Matériau approprié:

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : NBR (Caoutchouc nitrile).
période de latence: 0,5 h

Voir les informations fournies par le fabricant.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

non applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	gris clair
Odeur:	sans odour

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 10

Modification d'état

Point de fusion: 1450 °C

Point d'éclair: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prontopp - Compound 2000 F

Date d'impression: 19.03.2020

Code du produit: 01.401.101

Page 5 de 8

Dangers d'explosion

négligeable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation:

non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide:

négligeable

gaz:

négligeable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité (à 20 °C):

2,69 g/cm³ EN 1097-7

Densité apparente:

800 - 1000 kg/m³

Hydrosolubilité:

2 g/L

(à 20 °C)

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:

100 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses lors de la manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si stocké et manipulé correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Décomposition thermique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
1305-62-0	hydroxyde de calcium				
	orale	DL50	7340 mg/kg	Rat	OCDE 425.
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2500	Lapin	OCDE 402

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Les indications se rapportent à la matière active technique.

Prontopp - Compound 2000 F

Date d'impression: 19.03.2020

Code du produit: 01.401.101

Page 6 de 8

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	h	Espèce
1305-62-0	hydroxyde de calcium				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	50,6 mg/l	96 h	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	185 mg/l	72 h	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	49,1 mg/l	48 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les indications relatives à l'écologie se rapportent à la matière active.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: -

Prontopp - Compound 2000 F

Date d'impression: 19.03.2020

Code du produit: 01.401.101

Page 7 de 8

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
 41 Risque de lésions oculaires graves.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Prontopp - Compound 2000 F**

Date d'impression: 19.03.2020

Code du produit: 01.401.101

Page 8 de 8

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)